

# DESRIPTIF DES TEP & SÉLECTIONS

BPJEPS Activités du Vélo



## Les Tests d'Exigences Préalables du BPJEPS Activités du Vélo

Les **Tests d'Exigences Préalables** sont des épreuves permettant de valider des minimums requis pour se présenter en sélection. Ce sont des épreuves nationales et identiques à tous les organismes de formation. Les candidat.e.s peuvent passer les TEP dans n'importe quel organisme de formation. Si le.la candidat.e ne valide pas les TEP, il.elle ne pourra être accepté.e en sélection.

Pour le BPJEPS Activités du Vélo, les TEP se décomposent en 2 parties :

- Le parcours technique
- Le parcours endurance sur route

*Note: Pour la réalisation de ces épreuves, la.le candidat.e ne peut pas utiliser un vélo à assistance électrique*

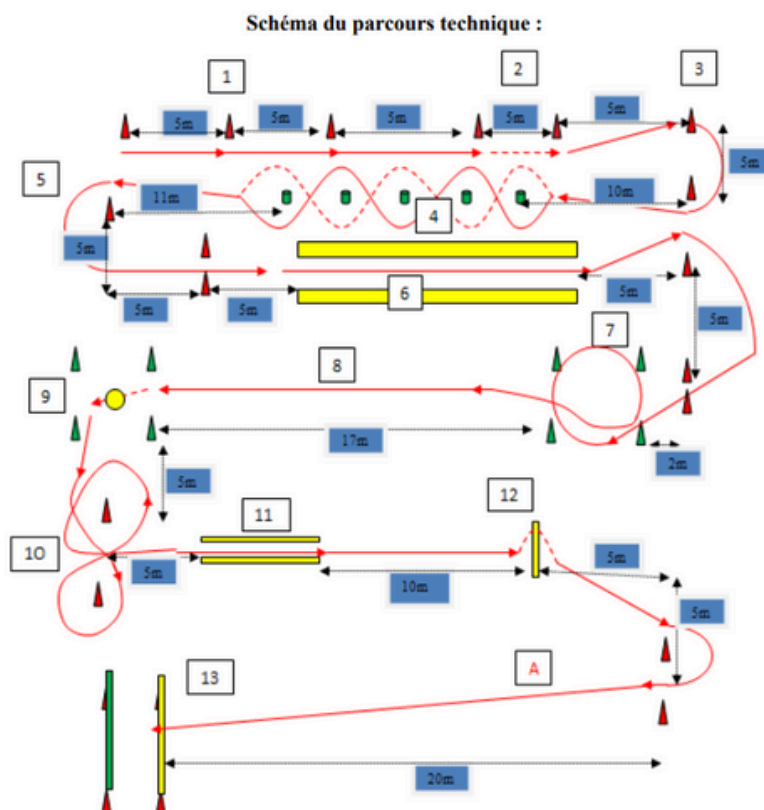
Vous trouverez à la suite de ce dossier, tous les éléments descriptifs pour ces épreuves.

## PARCOURS TECHNIQUE

La.le candidat.e doit franchir tous les obstacles (13 spots) du parcours technique, dans l'ordre défini sur le schéma.

- Chaque spot franchi sans faute rapporte 1 point ;
- Constitue une faute :
  - la pose d'un pied au sol (sauf aux spots 1, 9 et 13)
  - une touche de plot ou de latte (sauf au spot 12 pour la roue arrière et au spot 13 pour la roue avant)
  - tout franchissement de la zone matérialisée (aux spots 6, 7, 9 et 11)

Pour valider l'épreuve, la.le candidat.e doit effectuer le parcours technique dans un temps limité à 3 minutes et doit avoir cumulé au moins 11 points sur l'ensemble du parcours. Le temps démarre lorsque la.le candidat.e effectue la première poussée « patinette » au spot 1 et s'arrête lorsque tombe la latte du spot 13.



Cette vidéo vous propose les détails du **Parcours Technique** : [cliquez-ici](#)

## LES ATELIERS

**Atelier 1 :** Départ à côté du vélo, 1 pied sur une pédale, prise d'élan en « patinette » (L = 5m). Entre le plot 2 et 3 roue libre un pied sur la pédale (L = 5m). Au 3ème plot, monter sur le vélo.

**Atelier 2 :** Rouler entre les plots 4 et 5 en supprimant l'appui selle (danseuse) (L = 5m)

**Atelier 3 :** Tourner à droite (1/2 tour) derrière le plot, tendre le bras droit pendant tout le changement de direction.

**Atelier 4 :** Quille sous le pédalier (5 plots espacés de 1m, h = 0,10m, section 4 X 4 cm). Faire passer la roue avant d'un côté du plot et la roue arrière de l'autre côté. La roue avant passe alternativement à droite puis à gauche.

**Atelier 5 :** Tourner à gauche (1/2 tour) derrière le plot, tendre le bras gauche pendant tout le changement de direction.

**Atelier 6 :** Après l'entrée de la zone matérialisée (L = 10m, l = 0,50m), tout en continuant la progression vers l'avant, se retourner pour voir et annoncer la couleur d'un objet qui est présenté par un membre du jury se situant derrière soi à hauteur de la porte.

**Atelier 7 :** Décrire un cercle dans un carré (l = 3 x 3m).

**Atelier 8 :** Accélérer en utilisant le changement de vitesses (au minimum, utilisation de 3 braquets différents et plus grands).

**Atelier 9 :** Immobiliser le vélo, 2 roues dans le carré (l = 3 x 3m), marquer l'arrêt (3'') avec pose de pied sur la zone ronde matérialisée (diam. = 0,50m). La pose du pied au sol s'effectue en une fois.

**Atelier 10 :** Décrire un « 8 » entre deux plots (distance entre plots = 3m).

**Atelier 11 :** Rouler droit, sans arrêter le cycle de pédalage, pour franchir la zone entre les lattes (l = 0,20m; L = 3m).

**Atelier 12 :** Soulever uniquement la roue avant, pour lui faire franchir, sans la toucher, une latte au sol (l = 0,10m ; L 1m).

**Atelier 13 :** Accélérer sur le secteur « A », freiner pour venir percuter la première latte (h = 0,30m, l = 1m) sans faire tomber la deuxième (distance entre les lattes = 1m)

## PARCOURS ENDURANCE SUR ROUTE

La.le candidat.e effectue un parcours en boucle de 20 à 25 km à une vitesse minimale moyenne de 20 km/heure.

# Les épreuves de sélection du BPJEPS Activités du Vélo

Ces épreuves sont spécifiques à chaque organisme de formation. Elles se font de manière conforme au dossier d'habilitation validés par la DRAJES Bretagne. Seul.e.s les candidat.e.s ayant validé les épreuves de TEP pourront se présenter aux épreuves de sélections.



**Entretien de motivation**  
20min



**Epreuve écrite**  
2h  
Réflexion sur un sujet ayant trait au  
métier d'éducateur.trice sportif.ve